

**Analyse des procédures de passation de marchés publics**

**Document 1367 – 13.01.2026**

**Descriptif**

<b>Objet</b>	Études et réalisation du nouveau demi-groupe scolaire de Thônex Foron (phases SIA 31 à 53)	
<b>Forme de mise en concurrence</b>	Appel d'offres	
<b>Type de procédure</b>	Ouverte	
<b>Mandat</b>	Ingénieurs en installations sanitaires	
<b>Honoraires</b>	Le coût des travaux (CFC 1 à 5) est estimé à CHF 29'800'000.- TTC (selon estimation sommaire du projet du concours à +/- 20% du 27.08.2024)	
<b>N° de publication sur simap.ch</b>	29595-01	
<b>Date de publication sur simap.ch</b>	10.01.2026	
<b>Délai de remise de l'offre</b>	18.02.2026 16:00	
<b>Adjudicateur</b>	Ville de Thônex, Service technique, Mme Roch-Bobillier, Chemin du Bois-des-Arts 58, Case postale 64, 1226 Thônex	
<b>Organisateur</b>	Adrien & Monti architectes Sàrl, M. Monti, Avenue Villamont 23, 1005 Lausanne	
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	Autorisée	
<b>Sous-traitance</b>	Non autorisée	
<b>Critères d'adjudication</b>	Qualité économique globale de l'offre (prix 20 % ; temps consacré 10 %)	30 %
	Expériences, réalisations, références	30 %
	Organisation	20 %
	Motivation et méthodologie	20 %
<b>Notation du prix</b>	Méthode linéaire Tmoyenne	
<b>Notation du temps</b>	Méthode T4	
<b>Comité d'évaluation</b>	Mme Georgine Roch-Bobillier, architecte dipl. EPFL, service technique, Ville de Thônex M. Hernani Moço, architecte HES, responsable des bâtiments, Ville de Thônex M. Marcello Monti, architecte dipl. EPFL – REG A, Adrien & Monti architectes Sàrl Jérôme Grandchamp, architecte dipl. EPFL, FdMP réalisation SA Suppléants : Aucun suppléant	

## Commentaires techniques

### Remarques sur l'appel d'offres

La somme des pondérations des critères du prix et du temps consacré pour l'exécution du marché était initialement supérieure à 30 % - la pondération exacte du sous-critère du temps consacré pour l'exécution du marché n'étant pas précisée, mais supposée supérieure à 0 % -, ce qui contrevenait aux recommandations de la CCAO préconisant une somme maximale de 30 %. Contacté, l'organisateur a accepté de réduire la pondération relative du critère du prix au profit du critère de l'organisation afin de respecter la somme maximale de 30 % entre les critères du prix et du temps, conformément aux recommandations de la CCAO.

Le prix était initialement noté selon la méthode linéaire T200, ce qui contrevenait aux recommandations cantonales de la CCMP. À la suite de cet échange, l'organisateur a accepté de modifier la méthode de notation du prix pour la méthode linéaire Tmoyenne, conformément aux recommandations cantonales de la CCMP.

La méthode de notation du temps consacré pour l'exécution du marché n'était initialement pas précisée. L'organisateur a précisé que le temps serait noté selon la méthode T4.

### Avis de la CCAO



### Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur